

CONCOURS D'ATSEM PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE – Session 2025

Modification de la répartition des postes entre le concours externe et le concours interne et prolongation de la période d'inscription

Contexte

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme (CDG 63) organisera, à partir du 8 octobre 2025, pour les besoins des collectivités et établissements publics des départements de l'Allier, du Cantal, de la Haute-Loire et du Puy-de-Dôme, un concours externe, un concours interne et un troisième concours d'accès au grade d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles (ATSEM) principal de 2^{ème} classe. Ce concours a été ouvert par arrêté n° 2025-238 en date du 11 mars 2025 du Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme.

Les préinscriptions sont ouvertes depuis le 2 avril 2025. Or, le décret n° 2025-360 du 18 avril 2025 portant inversion temporaire des parts respectives de postes à pourvoir par la voie des concours externe et interne d'accès au cadre d'emplois des ATSEM impose aux Centres de gestion organisateurs de revoir la répartition des postes ouverts entre le concours externe et le concours interne.

Ce décret vise à augmenter le volume de recrutement par la voie du concours interne afin de permettre à un plus grand nombre d'agents « faisant-fonction » d'ATSEM d'accéder à ce cadre d'emplois.

Nouvelle répartition des postes

Concernant l'opération organisée par le Centre de gestion de la fonction publique du Puy-de-Dôme, et **sur les 72 postes ouverts**, la nouvelle répartition sera ainsi la suivante :

Répartition des postes AVANT le décret du 18 avril 2025	Nouvelle répartition des postes depuis le décret du 18 avril 2025
- 44 postes pour le concours externe sur titres (au moins 60 % pour le concours externe sur titres) ;	- 21 postes pour le concours externe sur titres (au plus 30 % pour le concours externe sur titres) ;
- 21 postes pour le concours interne (au plus 30 % pour le concours interne) ;	- 44 postes pour le concours interne (au moins 60 % pour le concours interne) ;
- 7 postes pour le troisième concours (au moins 5 % et au plus 10 % pour le troisième concours).	- 7 postes pour le troisième concours (au moins 5 % et au plus 10 % pour le troisième concours).

Modalités d'inscription

Pour tenir compte de cette modification qui intervient au milieu de la période d'inscription, les Centres de gestion organisateurs ont décidé de **prolonger la période d'inscription comme suit** :

- **Préinscription en ligne du mercredi 2 avril 2025 au mercredi 4 juin 2025** (au lieu du mercredi 7 mai 2025)
- **Clôture des inscriptions le jeudi 12 juin 2025** (au lieu du jeudi 15 mai 2025).

Cette prolongation a pour objectif de permettre :

- Aux candidats déjà inscrits de changer de voie de concours s'ils le souhaitent ;
- À d'éventuels nouveaux candidats de faire acte de candidature.

Pour les candidats déjà inscrits et souhaitant changer de voie de concours, il convient de procéder à une nouvelle préinscription en ligne pendant la nouvelle période d'inscription (préinscription en ligne jusqu'au 4 juin 2025 et validation en ligne jusqu'au 12 juin 2025). Au-delà de ces délais, aucune modification de voie ne pourra être acceptée.

Les candidats concernés doivent au préalable vérifier qu'ils remplissent bien les conditions requises pour s'inscrire dans la voie de concours choisie

La date des épreuves écrites est quant à elle maintenue au **mercredi 8 octobre 2025**.

Contact :

Pour toute question, contactez le service concours du CDG 63 :

concours@cdg63.fr ou 04-73-28-59-80.